



Interdiction de faire des feux à ciel ouvert même avec un foyer muni d'un pare-étincelles

Sainte-Julienne, vendredi 6 mai 2022 – Le Service de sécurité incendie de Sainte-Julienne cesse la délivrance de permis pour les feux à ciel ouvert jusqu'à nouvel ordre. L'indice de danger d'incendie de la SOPFEU indiquera TRÈS ÉLEVÉ dans notre région pour le week-end. Une simple étincelle peut causer rapidement un feu de broussaille et occasionner des dommages considérables. **Par cet avis, il est interdit de faire des feux à ciel ouvert même avec un foyer muni d'un pare-étincelles à compter de maintenant et jusqu'à nouvel ordre.**

Soyez informé qu'avant d'allumer un feu à ciel ouvert, il est **obligatoire** de se procurer un permis de brûlage (sans frais) disponible durant les heures d'ouverture de l'administration de l'hôtel de ville. Il est important de surveiller l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU en page d'accueil du site Internet de votre municipalité www.sainte-julienne.com (en bas de page à droite). Notez que, lorsque l'indice de danger d'incendie indique ÉLEVÉ, TRÈS ÉLEVÉ ou EXTRÊME, le Service de sécurité incendie peut cesser temporairement la délivrance des permis afin de limiter les risques d'incendie durant cette période.

Malheureusement, chaque printemps, de nombreux feux de végétation sont causés par des citoyens qui sous-estiment le risque associé aux brûlages de rebuts.

- 30 -

Source :
Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7191
www.sainte-julienne.com